

STATISTIQUES ET INDICATEURS

Les entrées en formation des demandeurs d'emploi au 4^{ème} trimestre 2025



EN PAYS DE LA LOIRE,
AU 4^{ÈME} TRIMESTRE 2025
SONT COMPTABILISÉES

13 685

ENTRÉES EN FORMATION DE
DEMANDEURS D'EMPLOI
INSCRITS À FRANCE TRAVAIL

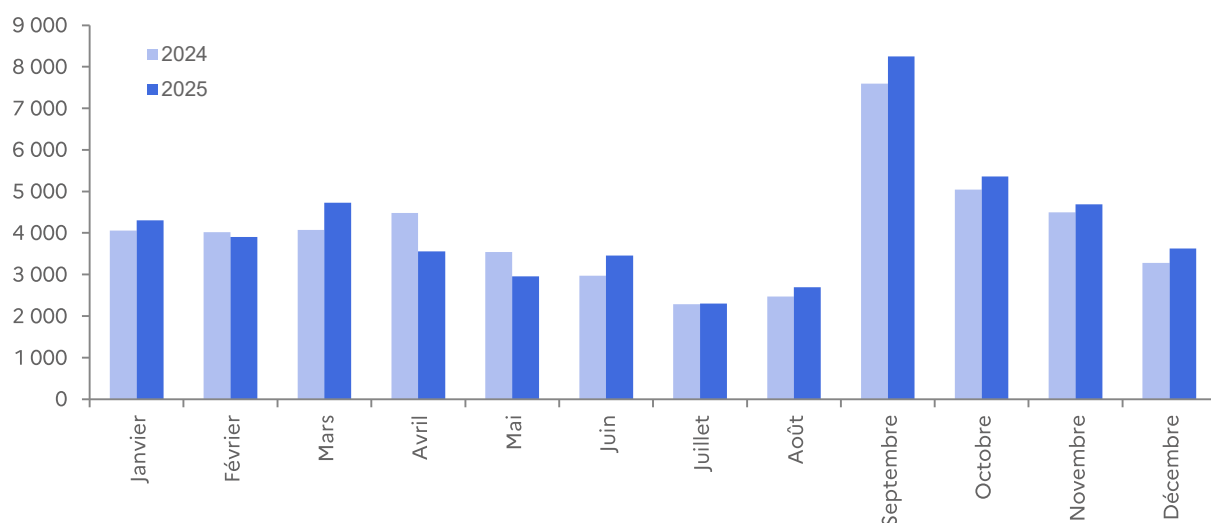
13 685 entrées en formation au 4^{ème} trimestre 2025, soit +6,6% par rapport au 4^{ème} trimestre 2024.

Entre octobre et fin décembre 2025, **13 685** demandeurs d'emploi inscrits à France Travail sont entrés en formation, soit une hausse de **6,6 %** par rapport au même trimestre de 2024.

Les entrées en formation présentent un caractère fortement saisonnier : le mois de septembre concentre l'essentiel des entrées de l'année.

GRAPHIQUE 1 :

ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail

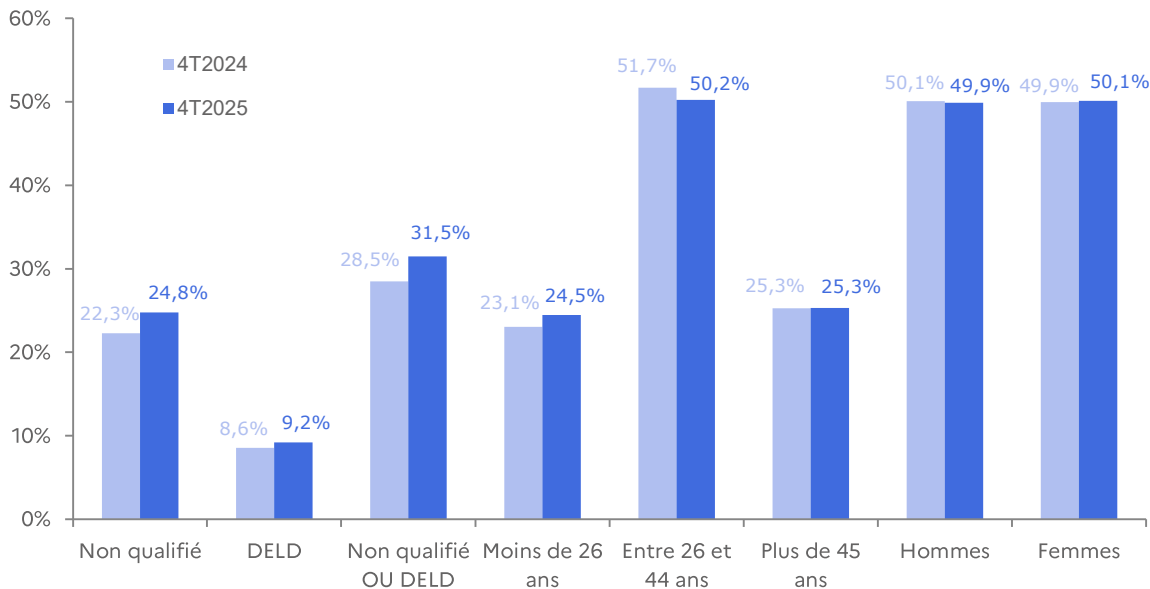
Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

Plus de la moitié des entrées en formation concerne les 26 - 44 ans

Les personnes âgées de 26 à 44 ans demeurent majoritaires parmi les entrants en formation. Les deux autres tranches d'âge (Moins de 26 ans et Plus de 45 ans) représentent chacune un quart des entrants en formation. Les personnes non qualifiées représentent près d'un quart des entrées en formation. Les demandeurs d'emploi non qualifiés ou de Longue Durée (DELD) représentent plus de trois entrées en formation sur dix.

GRAPHIQUE 2 :

CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRÉS EN FORMATION



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail

Non qualifié : (niveau de formation inférieur à BEP,CAP ou égal à BEP,CAP mais sans diplôme obtenu)

DELD : demandeurs d'emploi de longue durée (au moins 12 mois en catégorie A au cours des 15 derniers mois précédant l'entrée en formation).

Non qualifié ou DELD : demandeurs d'emploi non qualifiés ou de longue durée.

Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

Ancienneté d'inscription et durée des formations : des écarts marqués selon l'âge et le sexe

L'ancienneté d'inscription à France Travail avant l'entrée en formation augmente avec l'âge. En moyenne, elle s'établit à 101 jours pour les moins de 20 ans, contre 495 jours pour les 55 ans ou plus. La médiane passe de 59 jours pour les plus jeunes à 272 jours pour les 55 ans ou plus.

La durée prévue des plans de formation diminue avec l'âge. Elle atteint en moyenne 600 heures pour les moins de 20 ans, contre 417 heures pour les 55 ans ou plus. La médiane s'élève respectivement à 434 heures et 385 heures.

Les femmes présentent une ancienneté d'inscription équivalente à celle des hommes (273 jours en moyenne, contre 272 jours). En revanche, elles suivent des formations plus longues : la durée moyenne prévue s'établit à 526 heures, contre 482 heures pour les hommes.

Tous publics confondus, l'ancienneté moyenne avant l'entrée en formation est de 273 jours et la durée moyenne prévue des formations de 504 heures.

TABLEAU 1 : ANCIENNETÉ AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION ET DURÉE DE LA FORMATION SELON L'AGE ET LE SEXE

| Age à l'entrée | Ancienneté avant l'entrée en formation (en jours) | | | | Durée prévue du plan de formation (en heures) | | | |
|-----------------|---|--------------|---------|---------------|---|--------------|---------|---------------|
| | Moyenne | 1er quartile | Médiane | 3ème quartile | Moyenne | 1er quartile | Médiane | 3ème quartile |
| Moins de 20 ans | 101 | 24 | 59 | 136 | 600 | 224 | 434 | 840 |
| 20-24 ans | 171 | 28 | 87 | 249 | 534 | 175 | 390 | 669 |
| 25-29 ans | 242 | 43 | 137 | 315 | 507 | 175 | 385 | 650 |
| 30-34 ans | 263 | 58 | 151 | 339 | 506 | 175 | 385 | 668 |
| 35-39 ans | 313 | 68 | 188 | 370 | 484 | 175 | 399 | 609 |
| 40-44 ans | 332 | 70 | 192 | 406 | 476 | 175 | 360 | 620 |
| 45-49 ans | 364 | 79 | 198 | 412 | 496 | 203 | 399 | 621 |
| 50-55 ans | 375 | 83 | 196 | 441 | 466 | 203 | 404 | 590 |
| 55 ans et plus | 495 | 115 | 272 | 583 | 417 | 168 | 385 | 511 |
| Hommes | 272 | 44 | 135 | 322 | 482 | 175 | 385 | 609 |
| Femmes | 273 | 53 | 146 | 327 | 526 | 182 | 399 | 669 |
| Ensemble | 273 | 49 | 142 | 325 | 504 | 175 | 399 | 640 |

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail

Lecture : l'ancienneté en inscription avant la formation est de 24 jours pour un quart des personnes âgées de moins de 20 ans, elle est supérieure à 59 jours pour la moitié. La durée de la formation est inférieure à 224 heures pour un quart des moins de 20 ans ; elle est supérieure à 434 heures pour la moitié.

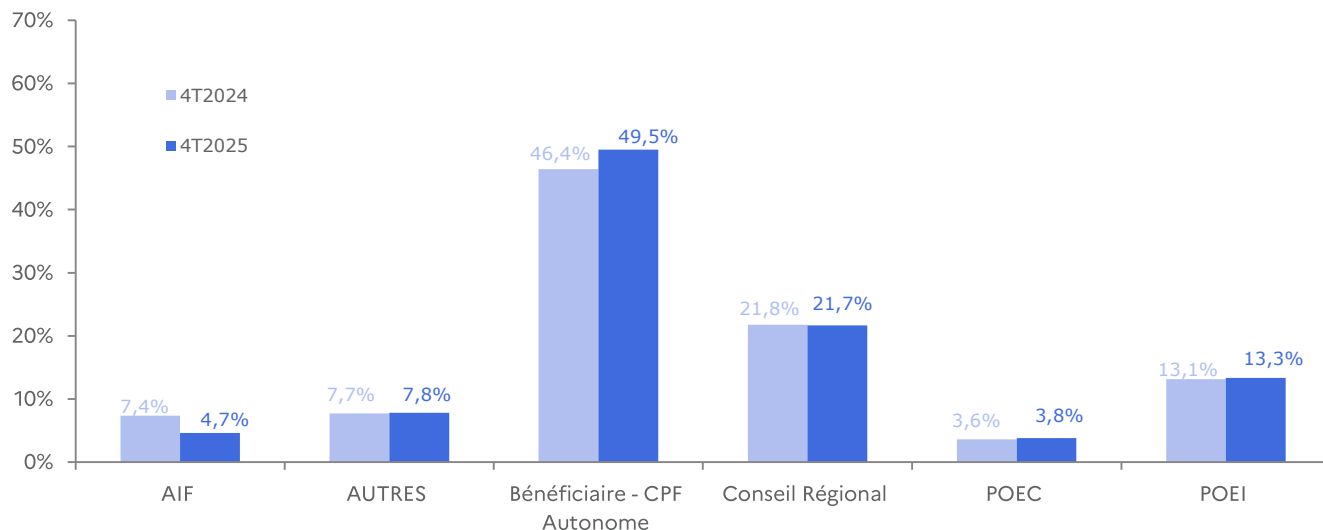
Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

Les formations financées par le bénéficiaire, notamment par le CPF autonome, représentent près d'une entrée en formation sur deux

Au quatrième trimestre 2025, les formations financées par le bénéficiaire dans le cadre du CPF autonome représentent **49,5%** des entrées en formation.

Les dispositifs financés par le Conseil régional regroupent 21,7 % des entrées. Les POEI en représentent 13,3 %, tandis que la catégorie "Autres" en concentre 7,8 %. Les AIF (4,7 %), les POEC (3,8%) et les dispositifs AGEFIPH (part marginale) complètent la répartition.

GRAPHIQUE 3 : RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE DE FORMATION



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.

Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

Deux champs de formation regroupent un tiers des entrées en formation des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail

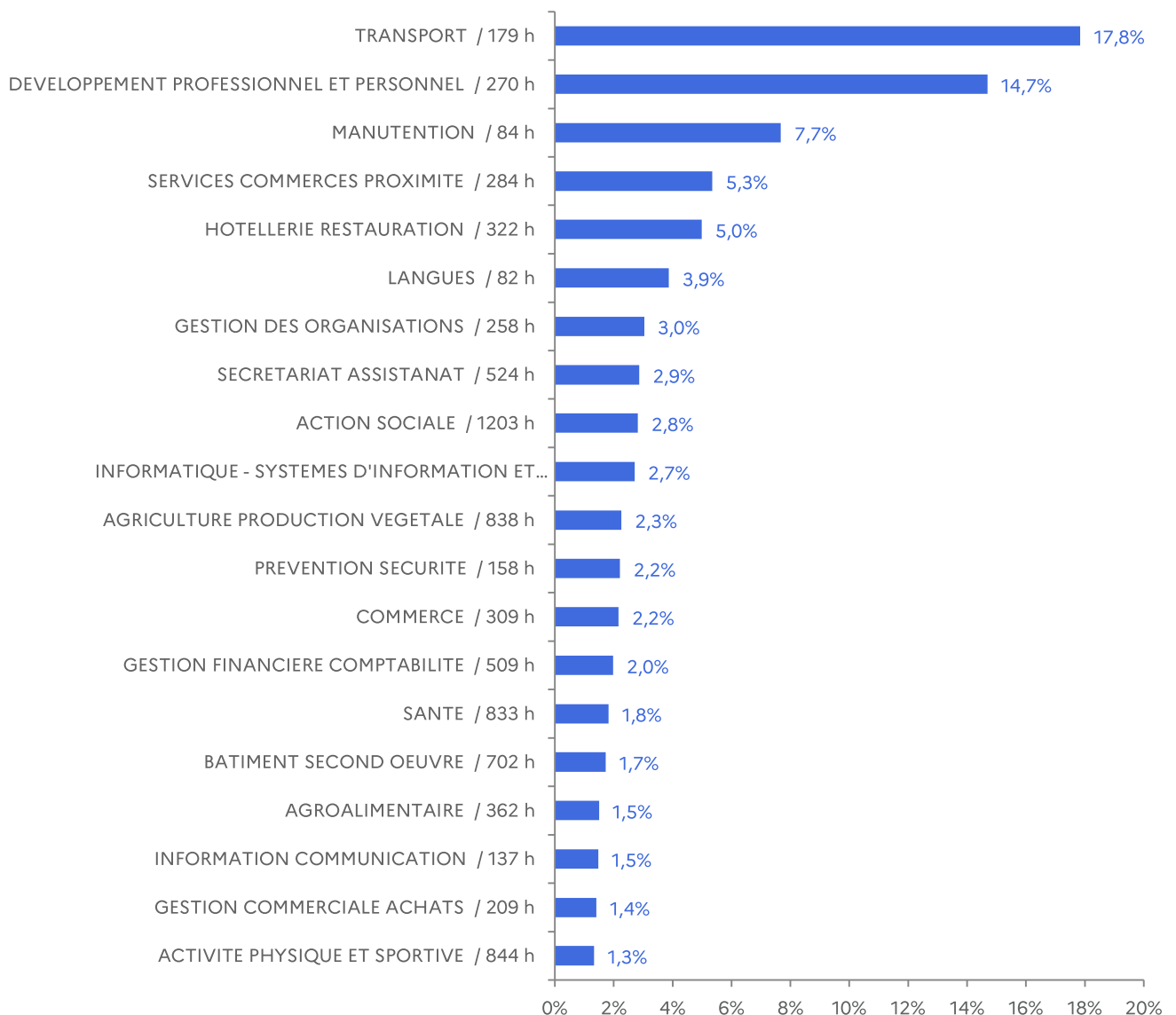
Le top 20 des domaines de formation concentre **83,7%** des entrées globales.

Les secteurs du Transport (17,8%) et du Développement professionnel (14,7%) dominent le classement, représentant à eux seuls un tiers des parcours.

On observe toutefois une grande disparité dans les volumes horaires : si les formations en Langues ou Manutention sont courtes (env. 82 h et 84h), d'autres secteurs privilégient le temps long, à l'image de l'agriculture production végétale (838 h) et de l'Action Sociale (1 203 h), qui affichent les durées moyennes les plus élevées.

GRAPHIQUE 4 :

PART ET DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS PAR CHAMP DE FORMATION



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.

Lecture : le champ de formation "Transport" regroupe 17,8% des entrées en formation au 4ème trimestre 2025. La durée moyenne des formations y est de 179 heures.

Note : Seuls les 20 premiers champs de formation sont présentés ici (soit 83,7% des entrées en formation).

Source : France travail, fichier des entrées en formation.

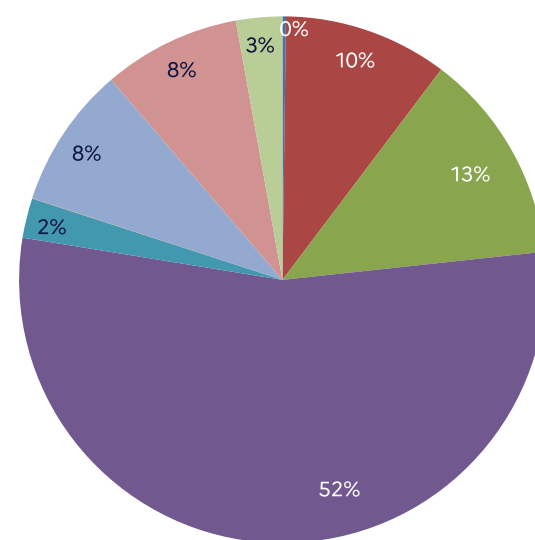
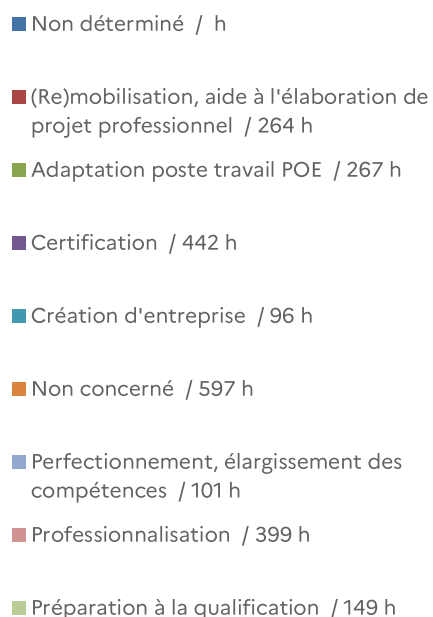
L'objectif de certification représente plus de la moitié des entrées en formation

Plus de la moitié des entrées en formation (52%) ont un objectif de certification, affichant la durée moyenne de 442 heures. L'adaptation au poste de travail (POE) concerne 13% des entrées (267 heures), suivie de la (re)mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel avec 10% des effectifs (264 heures).

Selon l'objectif visé, les durées moyennes varient fortement : de 96 heures pour la création d'entreprise à 442 heures pour la certification.

GRAPHIQUE 5 :

PART ET DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS PAR OBJECTIF DE FORMATION



*Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail
Source : France Travail, fichier des entrées en formation.*

Les objectifs de formation

Certification : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).

Professionnalisation : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais ces formations ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.

Pré-qualification : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.

Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.

Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.

Perfectionnement, élargissement des compétences : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

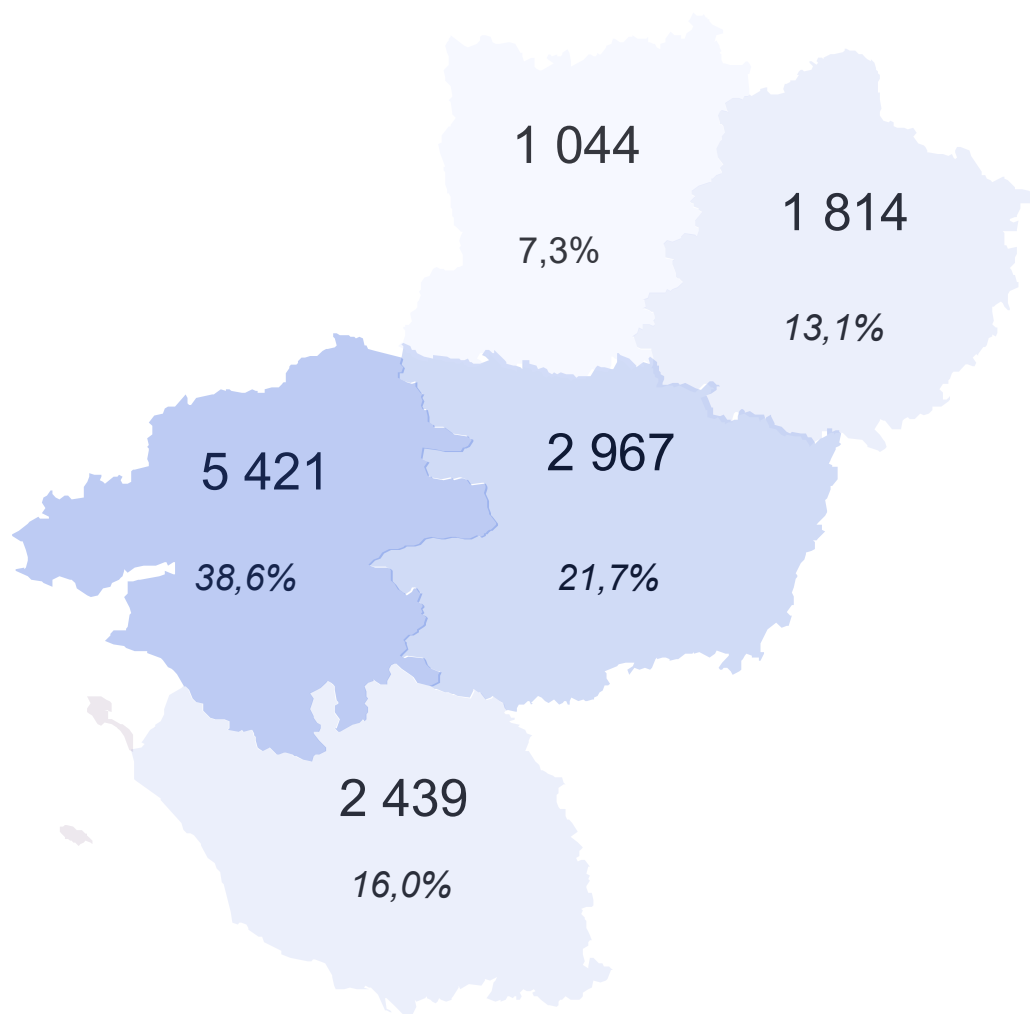
Des formations concentrées en Loire-Atlantique

Au 4^{ème} trimestre 2025, la Loire-Atlantique concentre près de deux entrées en formation sur cinq (38,6%, soit 5 421 entrées). Le Maine-et-Loire et la Vendée suivent avec respectivement 21,7% et 16,0% de l'activité régionale.

Les volumes les plus faibles sont enregistrés en Sarthe (13,1%) et en Mayenne, qui représente 7,3% des entrées avec 1 044 parcours.

CARTE 1 :

RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION PAR DÉPARTEMENT AU 4^{ÈME} TRIMESTRE 2025



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.

Source : France Travail, fichier des entrées en formation.

ENCADRÉ N°1

Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de France Travail. Ce fichier statistique est constitué à partir des deux types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de France Travail :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

Les types de formation

Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (**POE individuelle**) : ces deux types de formation ont fusionné depuis juillet 2024 sous la dénomination commune POEI. D'une durée maximale de 450 heures, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à France Travail, pour laquelle l'employeur s'engage à embaucher à la fin de formation le demandeur d'emploi pour un CDI ou un CDD de 6 mois minimum ou plus.

Action de Formation Conventionnée (**AFC**) : l'action de formation conventionnée par France Travail vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

Aide Individuelle à la Formation (**AIF**) : elle est attribuée par France Travail pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.

Autre formation prescrite mais non financée par France Travail : il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (**POEC**), financée par les OPCO. La **POE Collective** concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur ou permettant d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en oeuvre de la formation.

La rémunération des demandeurs d'emploi en formation

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-Formation (**AREF**). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de Fin de Formation (**RFF**), si la formation est éligible à cette allocation, ou en Allocation de Solidarité Spécifique Formation (**ASS-F**) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.

- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par France Travail, bénéficier de la Rémunération de Formation France Travail (**RFFT**). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.

- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux (Rémunération Publique de Stage - RPS).

Directeurs de la publication :
Catherine ADNOT-MALLET – Jean-Marc VIOLEAU

Responsable de la rédaction :
Vincent RAGOT

Conception et réalisation :
Service SEE

Contact : statsPDL@francetravail.fr

France Travail Pays de la Loire
1 rue de la Cale Crucy
44100 Nantes

francetravail.org    